



SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE
DU PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE

Mutuelle régie par le code de la mutualité

Siège social : 39 rue Croix des Petits Champs
75001 PARIS

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019*

A l'assemblée générale de la SOCIETE DE PREVOYANCE MUTUALISTE DU
PERSONNEL DE LA BANQUE DE FRANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre mutuelle, nous vous
présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

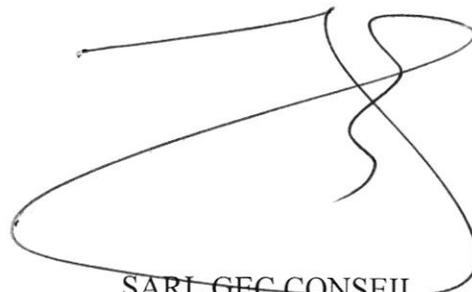
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont
été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont
nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre
mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à
rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de
l'article L 114-32 du code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la
conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre de diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L114-34 du code de la mutualité.

Fait à RODEZ, le 24 avril 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, followed by a vertical line and a small flourish.

SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY